



Arcueil, le 20 octobre 2011

Cher(e) collègue,

Le groupe lettres du SNES national vous invite à une journée de réflexion disciplinaire qui aura lieu le :

Jeudi 8 décembre
De 9 heures 30 à 17 heures
Dans les locaux du SNES (Paris Créteil Versailles)
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94 Arcueil (RER B station Arcueil/Cachan)

Ordre du jour :

- **Actualité** de l'enseignement des lettres et des langues anciennes. **Echanges** concernant la **mise en place des nouveaux programmes** en collège et en lycée.

- Intervention de **Jeanne DION**, membre du GFEN (Groupe Français d'Education Nouvelle) sur la question **des pratiques pédagogiques en français**. : existe-t-il des pratiques plus démocratisantes et émancipatrices dans notre discipline ? Existe-t-il, à l'inverse, des pratiques qui favoriseraient le décrochage scolaire en laissant de nombreux élèves sur le bord de la route ?

Sans tomber dans le dogme des « bonnes » ou des « mauvaises » pratiques, dans lequel l'institution essaye trop souvent de nous enfermer, nous vous proposons, en compagnie de Jeanne Dion, de poursuivre le débat sur cette question afin de réfléchir ensemble à des pistes de travail susceptibles de transformer la massification scolaire en une réelle démocratisation.

- Pour participer à cette JRD, il vous suffit de remettre à votre chef d'établissement la demande d'autorisation d'absence (jointe) un mois à l'avance, soit **AVANT LE MERCREDI 9 NOVEMBRE AU PLUS TARD**. La participation aux stages de formation syndicale est un droit. Vos repas seront pris en charge, ainsi que vos frais de déplacement sur la base d'un remboursement SNCF deuxième classe.

Nous espérons vous retrouver nombreux à cette JRD !

Les responsables du groupe lettres : M. Cahouet, M.Espinasse, S.Mollet, C. Mérand, V. Sultan

Pour vous rendre à Arcueil, voir plans détaillés à la une du site suivant : www.paris.snes.edu

**MODÈLE DE DEMANDE INDIVIDUELLE
D'AUTORISATION D'ABSENCE - CONGE POUR FORMATION SYNDICALE
(A REPRODUIRE EN L'ADAPTANT À VOTRE SITUATION)**

**À DÉPOSER AUPRÈS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT AU MOINS TRENTE JOURS AVANT LE DÉBUT
DU STAGE**

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur

Sous couvert de M (1)

[date]

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé du.....
au(3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section [académique / départementale / nationale] du SNES (fsu) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique
(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)
(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.